

COMMUNE DE JONQUIERES SAINT VINCENT

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU GARD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 4 avril 2024

Nombre de membres			
CC AS	En exercice	Présents	Votants
15	15	10	11
Date de convocation			
8 MARS 2024			

Objet de la délibération
Budget Primitif 2024

N° de délibération
011 - 2024

Présents : Jean-Marie FOURNIER, Delphine POIRIER, Brigitte GAYAUD, CLIMENT Catherine, Myriam SEVENERY, André AGNIEL, Claude CADENAT, Marie-Line VIGNE, LLINARES Françoise, Christine LE ROY DE PRESALE.

Absent(s) : Vincente OBIOL, Mélanie SALLE, Annie COGNON (donne procuration à Delphine POIRIER), Raphaëlle DELENTE, Sarah AÏT IDIR

Rapporteur : Delphine POIRIER, adjointe déléguée aux affaires sociales

Suivant les dépenses et recettes prévisionnelles liées à l'exécution des missions de services publics, et dans le respect de l'instruction budgétaire et comptable M57, il est proposé d'adopter le budget primitif du Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2024.

Il est voté par chapitres, en section de fonctionnement, ne comporte pas de section d'investissement, mais fait l'objet d'une décision globale et unique. Il est présenté en équilibre.

Les comptes prévisionnels par chapitres de la section de fonctionnement s'établissent ainsi :

CHAPITRES		BP 2024
DEPENSES		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	31 804
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	9 690
	TOTAL DEPENSES	41 494
RECETTES		
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	31 751
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	393
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	9 350
	TOTAL RECETTES	41 494

Au terme de cette présentation,

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Vu le Code de l'Action Sociale et de la Famille, et notamment les articles L.123-4 à 123-9 et R.123-1,

Où l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE

Le budget primitif principal 2024 tel qu'annexé à la présente délibération.

Le Maire
Jean-Marie FOURNIER



amir